



**BROCHURE
D'INFORMATION
2012/2013**

Enseignement Supérieur Privé
Association Loi 1901
A But Non Lucratif



Institut Franco-Européen de Chiropratique

INSTITUT FRANCO-EUROPÉEN DE CHIROPRACTIQUE

IFEC - Ivry

24, Boulevard Paul Vaillant-Couturier
94200 Ivry-sur-Seine
Tel : 01 45 15 89 10
Fax : 01 45 15 89 11
Email : secretariat@ifec.net

IFEC - Toulouse

72, Chemin de la Flambère
31300 Toulouse
Tel : 05 61 16 23 10
Email : secretariat@ifec.net

* SOUS RÉSERVE DE DROITS

L'Institut Franco-Européen de Chiropratique se réserve le droit, sans préavis, de modifier ses exigences en matière d'admission ou d'obtention du diplôme ; de changer le régime ou le contenu de ses cours, le matériel didactique utilisé ou les frais de scolarité et autres droits perçus, de modifier tout règlement touchant le corps étudiant, à refuser l'admission ou la réadmission à tout étudiant en tout temps, ou d'exclure tout étudiant, à tout moment, s'il est dans l'intérêt de l'ordre, ou de l'étudiant, de le faire. L'école se réserve également le même droit à tout autre document dans le catalogue. Il est de la responsabilité de l'étudiant de lire le catalogue et chercher à savoir si tout changement dans ce catalogue a été réalisé.

Cette version du catalogue de l'Institut Franco-Européen de Chiropratique peut être consultée sur notre site web :

www.ifec.net

Emis pour la période 2012– 2013 et daté du 30 novembre 2011 - Avec nos remerciements à Fabrice Peyrussie.

IFEC IVRY – SIRET 328972922 00046
IFEC TOULOUSE – SIRET 328972922 00079
Association Loi 1901 – Code APE 8542Z

Information sur l'Institut Franco-Européen de Chiropratique

Le mot du président	1
Notre profession	2
Notre pratique	4
La reconnaissance	6
L'histoire de l'IFEC.....	8
Les missions de l'IFEC.....	10

Programme Académique12

Durée des Études	12
Schéma Général des Études	13
<i>Première Année</i>	14
<i>Deuxième Année</i>	15
<i>Troisième Année</i>	16
<i>Quatrième Année</i>	17
<i>Cinquième Année</i>	18
<i>Sixième Année</i>	19

Ressources de l'Institut21

Corps Enseignant	21
Administration	23
Les établissements	24
Bibliothèque	26
Recherche	30

Règlement de l'Institut (extraits)31

Admission	31
<i>Candidats Français</i>	31
<i>Candidats Etrangers</i>	32
<i>Examen d'Entrée en Deuxième Année</i>	32
<i>Procédure d'Inscription</i>	33
Discipline	34
<i>Discipline et Sanctions</i>	34
<i>Assiduité</i>	35
Organisation de la formation.....	36
<i>Organisation des enseignements</i>	36
<i>Evaluation des enseignements</i>	36
<i>Notes et Moyennes</i>	39
<i>Acquisition des UE</i>	39
<i>Stages</i>	40
<i>Passage dans l'année supérieure</i>	41
<i>Redoublement</i>	42
<i>Obtention du diplôme permettant d'user du titre de chiropracteur</i>	42

Examens particuliers	43
<i>Examen de Compétence Clinique de fin de stage clinique ou E.C.C.-S.</i>	43
<i>Mémoire de Fin d'Études</i>	43
<i>National Board of Chiropractic Examiners (N.B.C.E. – Examen Américain)</i>	44
Certificat d'Études	45
<i>Obtention du Certificat d'Études en Chiropratique</i>	45
Le coût des études	46
Frais de scolarité	46
Paiement des frais de scolarité	46
Echéancier.....	48
Divers	49
Matériel et Fournitures nécessaires pour les Études à l'IFEC	49
Centres de Soins	50
Dossier de l'Étudiant	51
Étudiant en difficulté	51
Transferts	52
Journées Portes ouvertes et Calendrier de la rentrée.....	53
Vie Étudiante	54



LE MOT DU

PRÉSIDENT

L'Institut Franco-Européen de Chiropratique (IFEC), fondé en 1983 (dénommé alors IFC) n'a cessé de croître et d'évoluer avec récemment, la création d'un second établissement, basé à Toulouse.

La qualité du plateau technique offert à nos étudiants tant à Ivry-sur-Seine, qu'à Toulouse où des locaux spécifiques ont été construits, n'a cessé de s'améliorer.

La formation dispensée par l'Institut a été reconnue par l'organisme d'accréditation européen en chiropraxie, l'ECCE (European Council on Chiropractic Education), qui a délivré son accréditation en 1996, accréditation renouvelée périodiquement depuis. Cette démarche d'assurance qualité permet l'amélioration continue des enseignements dispensés à l'IFEC.

La vocation de l'Institut est de former des chiropracteurs qui répondent aux besoins de la population, intégrés au système de santé, experts dans la prise en charge des troubles neuro-musculo-squelettiques.

Nos étudiants sont originaires principalement de France, mais viennent aussi de différents pays européens et d'autres continents, illustrant notre vocation européenne, voire internationale.

De même, notre corps enseignant plurinationnel nous permet d'avoir des intervenants hautement qualifiés dans leurs diverses spécialités.

Les collaborations scientifiques et pédagogiques avec différentes universités, Université Paris-Sud en France, Southern Denmark University à Odense et l'Université du Québec à Trois Rivières sont maintenant établies durablement.

En Janvier 2011, des décrets d'actes sont venus préciser le champ d'application de la profession. Et en septembre 2011 les décrets de formation sont venus compléter le dispositif légal encadrant l'enseignement et l'exercice de la chiropraxie.

C'est donc sous les meilleurs augures que je souhaite la bienvenue à tous nos nouveaux étudiants.



Olivier LANLO

DC, Président AFEFC-IFEC

LA CHIROPRATIQUE EST UNE PROFESSION DE SANTÉ

spécialisée dans le diagnostic, le traitement et la prévention des troubles de l'appareil neuro-musculo-squelettique.

"La chiropratique est une **profession de santé** qui consiste au diagnostic, au traitement et à la prévention des **troubles de l'appareil neuro-musculo-squelettique** en particulier de la colonne vertébrale, et de leurs conséquences sur le fonctionnement du système nerveux et de la santé en général.

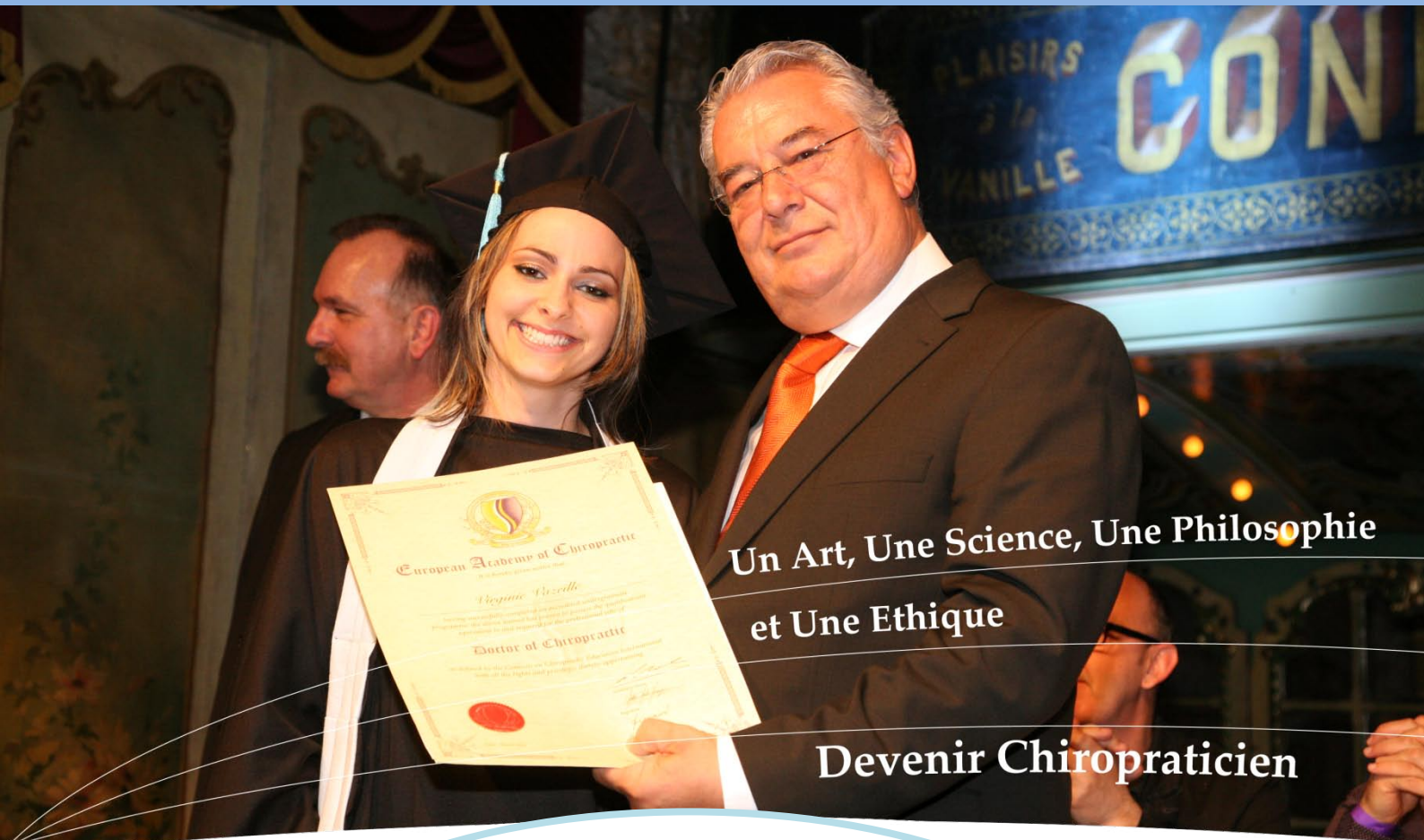
Elle intervient donc sur l'ensemble de l'appareil neuro-musculo-squelettique, ou tout autre tissu en rapport, notamment au moyen de méthodes thérapeutiques conservatrices, principalement manuelles, incluant des ajustements chiropratiques (manipulations articulaires spécifiques) principalement sur le rachis, le bassin et les articulations périphériques."

**3^{ème}
profession de
santé aux
Etats-Unis**

"La Chiropratique est l'une des formes de thérapie manuelle les plus utilisées et les plus populaires. Elle est à présent pratiquée partout dans le monde et réglementée par la loi dans plus de 40 pays."

Organisation Mondiale de la Santé, 2005

**1^{ère}
profession
de santé
manuelle au
monde**



**Un Art, Une Science, Une Philosophie
et Une Ethique**

Devenir Chiropraticien

Une Philosophie et une Ethique

Par une approche globale et une promotion des capacités d'adaptation fonctionnelle de l'organisme, ainsi qu'une recherche des meilleurs soins disponibles pour le patient.

Une Science

Par une analyse clinique, radiographique et chiropratique.

Un Art

Par les techniques manuelles employées, notamment l'ajustement, geste spécifique à la profession.

NOTRE PRATIQUE

LES ÉTUDES CHIROPRATIQUES PRÉPARENT A UN EXERCICE PROFESSIONNEL DE HAUT NIVEAU

L'approche chiropratique s'intéresse à la relation entre la structure (principalement la colonne vertébrale et l'appareil locomoteur) et la fonction (par l'intermédiaire du système nerveux), et à ses effets sur la santé. Les soins chiropratiques se fondent sur une approche biopsychosociale de la santé, plutôt que sur une approche strictement biomédicale.

La recherche a permis de démontrer que les motifs de consultation les plus fréquents chez le chiropracteur sont les **maux de dos** (environ 60%), d'**autres douleurs musculo-squelettiques** (les épaules, les articulations périphériques et les douleurs arthritiques (20%) et les **maux de tête** dont les migraines (10%). Les 10% restants consultent pour des douleurs mimant un trouble neuro-musculo-squelettique, ou accentuées ou causées par un tel trouble (par exemple, la pseudo angine de poitrine, les dysménorrhées, les troubles respiratoires et digestifs,...).

Les outils thérapeutiques incluent des **techniques manuelles pures ou instrumentales** pour lesquelles les chiropracteurs ont acquis une compétence d'expertise, des exercices de **réhabilitation**, des **conseils posturaux** et de **modification de style de vie**, et l'**utilisation de thérapies physiques**. Les chiropracteurs sont à même de référer leurs patients vers les spécialistes appropriés quand la situation clinique le nécessite.





Principaux motifs de consultation chez un chiropracteur

Au niveau de la colonne vertébrale :

- Maux de tête d'origine cervicale
- Vertiges
- Syndromes douloureux de la mâchoire
- Douleurs cervicales
- Torticolis
- Douleurs cervicales irradiant dans un bras
- Douleurs dorsales
- Lomalgies
- Sciatiques et cruralgies
- Lumbagos
- Dysfonctionnements du bassin
- Certaines douleurs du coccyx

Au niveau des membres :

- Épaule douloureuse
- Épicondylite
- Épitrôchléite
- Tendinites
- Genoux douloureux
- Muscles endoloris
- Syndrome du canal carpien
- Douleurs du talon et/ou de la cheville

LA RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION AU NIVEAU INTERNATIONAL MAIS AUSSI AU NIVEAU NATIONAL

Au niveau international

La pratique de la chiropraxie est **reconnue et réglementée par la loi dans plus de 40 pays**. Les caractéristiques communes de la législation et de la pratique dans tous ces pays sont les suivantes :

- Des **soins de première intention**, c'est-à-dire en contact direct avec les patients, sans prescription
- Le **droit et le devoir de diagnostiquer**, y compris la **prise et/ou la prescription d'examens d'imagerie**
- En règle générale, pas d'utilisation de médicaments sous prescription ou de chirurgie

De plus, la profession chiropratique est **partenaire officiel de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** par l'intermédiaire de la **Fédération Mondiale de Chiropratique (WFC)** depuis 1997.



En France

La chiropraxie est **légalisée depuis Mars 2002** et **réglementée depuis Janvier 2011**. Ainsi la législation française reconnaît la chiropraxie, son **champ d'application** qui est celui des troubles de l'appareil locomoteur, et ses **actes thérapeutiques** que sont les manipulations et mobilisations manuelles, instrumentales ou assistées mécaniquement, directes et indirectes, avec ou sans vecteur de force.

Profession de
première
intention

Profession
légalisée depuis
2002 et
réglementée
depuis 2011



Une profession internationale

La profession chiropratique est régie au niveau international par la **Fédération Mondiale de Chiropratique** qui regroupe toutes les associations professionnelles continentales et nationales. En France, l'association professionnelle est l'**Association Française de Chiropratique** qui représente la profession auprès des instances publiques françaises.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Une profession légalisée et réglementée

La chiropraxie, légalisée et réglementée en France, avec une reconnaissance quasi complète de son statut international.

Une formation de haut niveau

Le niveau d'étude dispensé par l'IFEC est de 6 années d'études à temps plein. L'IFEC est la seule école de chiropraxie française. De plus elle est accréditée par l'ECCE (European Council on Chiropractic Education).

L'HISTOIRE...

...DE L'INSTITUT FRANCO- EUROPÉEN DE CHIROPRATIQUE

Créé en 1983, l'Institut Franco-Européen de Chiropratique est né sous l'impulsion de chiropracteurs français revenus exercer en France après leur formation aux Etats-Unis. Depuis cette date, l'Institut n'a cessé de grandir, tant au niveau du nombre de ses étudiants, qu'au niveau de sa reconnaissance internationale.

En 1996, l'IFC (Institut Français de Chiropratique) est accrédité pour la première fois par l'ECCE (European Council on Chiropractic Education). Les locaux de 1983 laissent place aux locaux d'Ivry-sur-Seine en 1999, et l'IFC prend le nom d'Institut Franco-Européen de Chiropratique. En 2007, l'Institut Franco-Européen de Chiropratique s'agrandit et ouvre une école sur Toulouse, dont les locaux flambant neufs sont inaugurés en octobre 2010.

Le renouvellement de l'accréditation par l'ECCE est intervenu en 2009, pour une durée de 5 ans.

Locaux de l'Institut Français de Chiropratique en 1983



Locaux de l'Institut Franco-Européen de Chiropratique à Toulouse en 2010



LES MISSIONS DE L'INSTITUT FRANCO-EUROPÉEN DE CHIROPRATIQUE

L'Institut Franco-Européen de Chiropratique a défini sa mission comme suit :

- Former des chiropracteurs possédant les compétences diagnostiques et cliniques d'un professionnel de santé de premier contact, capable de prendre en charge les patients d'une manière sûre, professionnelle et éthique.
- Proposer à ses étudiants des connaissances théoriques cliniques et techniques compatibles avec l'évolution de la chiropratique, ainsi qu'un entraînement de haut niveau au diagnostic en neurologie, orthopédie et rhumatologie, et aussi les préparer en vue d'un éventuel contrôle des connaissances.
- Stimuler chez l'ensemble de ses diplômés la volonté de continuer à se former tout au long de la vie.
- Proposer lorsqu'indiqué, un recyclage aux membres du groupe professionnel des chiropracteurs et éventuellement des disciplines voisines, en vue de satisfaire à la réglementation de la profession chiropratique en France.
- Développer une formation continue permettant aux membres du groupe professionnel des chiropracteurs de se tenir à jour des évolutions en chiropratique et en sciences de la santé.
- Développer une recherche et participer au développement des connaissances cliniques propres à la profession, et chercher des partenariats avec des centres de recherche dans cet objectif.
- Tendre vers l'excellence en tant que membre du réseau mondial d'enseignement de la Chiropratique.
- Rechercher le partenariat avec l'Université, en France et/ou en Europe.



L'INSTITUT FRANCO-EUROPÉEN DE CHIROPRACTIQUE

LE PROGRAMME

L'IFEC dispense un enseignement de **5 500 heures**, réparties sur **6 années académiques** alliant cours pratiques et théoriques.

De nombreux stages cliniques et hospitaliers sont programmés, dont un stage clinique d'une durée de 15 mois en 5^e et 6^e années, dans un des Centres de Soins chiropratiques de l'Institut.

Un **stage de dissection humaine** est organisé à l'U.F.R. d'Anatomie de la Faculté de Médecine des Saints-Pères. Ce stage, de 160 heures, a lieu en septembre de la quatrième année.

Les frais de scolarité engagés pour ce stage de dissection viennent s'ajouter à ceux de l'année scolaire correspondante.

A l'issue de la formation, l'étudiant reçoit un certificat de fin d'études en chiropraxie et le titre de "**Doctor of Chiropractic**", décerné par l' "**European Academy of Chiropractic**".



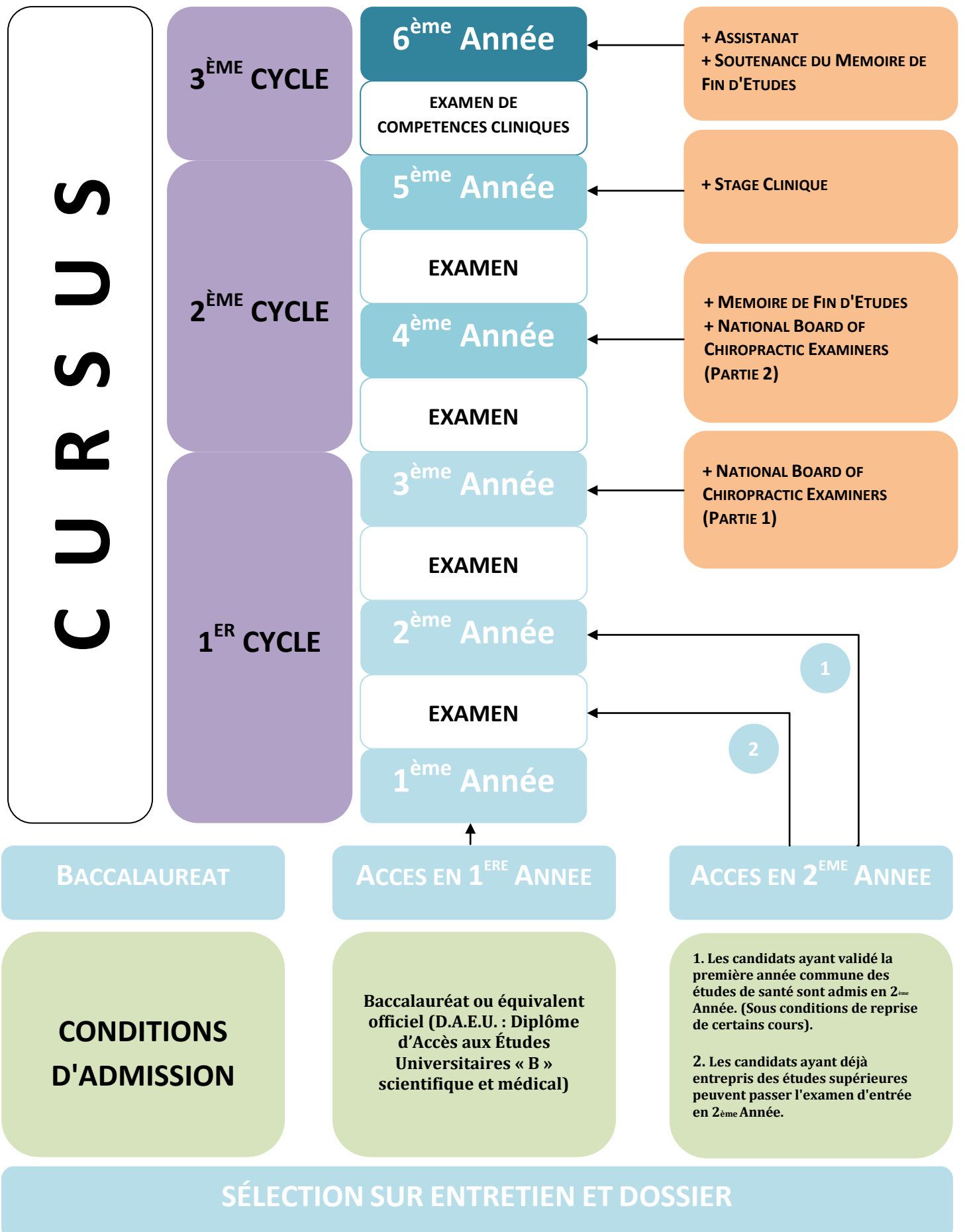
LE PROGRAMME

6 années d'études académiques

1 400 heures de stage clinique

5 500 heures de cours théoriques et pratiques

SCHÉMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES



PREMIÈRE ANNÉE

1^{er} SEMESTRE

CODE	MATIÈRES	Travail encadré				Travail Global Etudiant	ECTS
		CM	TD	TP	Stage		
SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOLOGIQUES		136	32	0	0	410	16
UE 1.1	BIOPHYSIQUE	38	14			125	5
UE 1.2	CHIMIE GÉNÉRALE	28	9			90	3,5
UE 1.3	CHIMIE ORGANIQUE	28	9			90	3,5
UE 1.4	BIOLOGIE CELLULAIRE	42				105	4
ANATOMIE DESCRIPTIVE ET FONCTIONNELLE		52	0	0	0	130	5,5
UE 2.1	ANATOMIE GÉNÉRALE	32				80	3,5
UE 2.2	HISTOLOGIE GÉNÉRALE	20				50	2
SÉMIOLOGIE NMS		12	0	0	0	30	1
UE 4.1	IMAGERIE – GÉNÉRALITÉS	12				30	1
SCIENCES CLINIQUES – EXAMEN DU PATIENT		0	0	21	0	30	2
UE 5.1	INTRODUCTION TECHNIQUES PALPATOIRES			21		30	2
SCIENCES HUMAINES		46	28	0	0	170	5,5
UE 7.1	IDENTITE CHIROPATRIQUE 1	18				45	2
UE 7.2	TERMINOLOGIE MÉDICALE	14				35	2
UE 7.3	MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	14				35	1,5
UE 7.4	ANGLAIS 1 (optionnel – si TOEIC non validé)		28			55	TOEIC
Sous Total		246	60	21	0	770	30
Total			327				

2^{ème} SEMESTRE

CODE	MATIÈRES	Travail encadré				Travail Global Etudiant	ECTS
		CM	TD	TP	Stage		
SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOLOGIQUES		91	0	0	0	225	9,5
UE 1.5	NEUROSCIENCES 1 – GÉNÉRALITÉS	14				35	2
UE 1.6	BIOCHIMIE STRUCTURALE	28				70	2,5
UE 1.7	EMBRYOLOGIE HUMAINE	21				50	2
UE 1.8	GÉNÉTIQUE	28				70	3
ANATOMIE DESCRIPTIVE ET FONCTIONNELLE		75	0	0	0	190	8
UE 2.3	ANATOMIE MEMBRES	75				190	8
SÉMIOLOGIE NMS		20	0	3	0	55	2
UE 4.2	IMAGERIE NORMALE – MEMBRES	20		3		55	2
SCIENCES CLINIQUES – EXAMEN DU PATIENT		0	0	42	0	65	2,5
UE 5.2	EXAMEN DU PATIENT – MEMBRES			42		65	2,5
SCIENCES HUMAINES		32	28	0	0	135	3,5
UE 7.5	PSYCHOLOGIE CLINIQUE 1	14				35	1,5
UE 7.6	COMMUNICATION	18				45	2
UE 7.7	ANGLAIS 2 (optionnel – si TOEIC non validé)		28			55	TOEIC
MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE – PRATIQUE FONDÉE SUR LES PREUVES		14	0	0	0	35	1,5
UE 8.1	INTRODUCTION A LA RECHERCHE – INTRODUCTION A LA PENSÉE CRITIQUE	14				35	1,5
INTÉGRATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE EN CHIROPATRIQUE		2	12	0	70	110	3
UE 9.1	DÉMARCHE CLINIQUE – ANAMNÈSE SYMPTÔME MAJEUR – MEMBRES	2	12			30	1
UE 9.2	STAGE D'OBSERVATION CLINIQUE 1				70	80	2
Sous Total		234	40	45	70	815	30
Total			389				

SOUS TOTAL	480	100	66	70	1585	60
TOTAL		716				

DEUXIÈME ANNÉE

3^{ème} SEMESTRE

CODE	MATIÈRES	Travail encadré				Travail Global Etudiant	ECTS
		CM	TD	TP	Stage		
	SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOLOGIQUES	18	0	0	0	45	2
UE 1.9	ENZYMOLOGIE	18				45	2
	ANATOMIE DESCRIPTIVE ET FONCTIONNELLE	72	0	0	0	195	7,5
UE 2.4	ANATOMIE RACHIS	28				80	3
UE 2.5	BIOMÉCANIQUE GÉNÉRALITÉS - MEMBRES	30				80	3
UE 2.6	HISTOLOGIE SPÉCIALISÉE (Neuro-Musculo-Squelettique)	14				35	1,5
	SÉMIOLOGIE GÉNÉRALE	46	0	0	0	115	5
UE 3.1	PROCESSUS INFECTIEUX – BACTÉRIES ET VIRUS	28				70	3
UE 3.2	ANATOMO-PATHOLOGIE	18				45	2
	SÉMIOLOGIE NMS	40	0	6	0	110	4
UE 4.3	IMAGERIE RACHIS – NORMALE / VARIANTES ET ANOMALIES	20		3		55	2
UE 4.4	IMAGERIE ARTHROLOGIE MEMBRES - NORMALE / VARIANTES ET ANOMALIES	20		3		55	2
	SCIENCES CLINIQUES – EXAMEN DU PATIENT	0	0	56	0	80	4
UE 5.3	EXAMEN DU PATIENT – TRONC (PALPATION STATIQUE)			28		40	2
UE 5.4	EXAMEN DU PATIENT – ARTHROLOGIE MEMBRES – PALPATION DYNAMIQUE			28		40	2
	SCIENCES HUMAINES	18	14	0	0	75	3
UE 7.8	IDENTITÉ CHIROPATRIQUE 2	18				45	2
UE 7.9	ANGLAIS SCIENTIFIQUE		14			30	1
	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE – PRATIQUE FONDÉE SUR LA PREUVE	40	0	0	0	110	4,5
UE 8.2	BIOSTATISTIQUES	20				60	2
UE 8.3	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 1	8				20	1
UE 8.4	ÉPIDÉMIOLOGIE BASIQUE	12				30	1,5
	Sous Total	234	14	62	0	730	30
	Total		310				

4^{ème} SEMESTRE

CODE	MATIÈRES	Travail encadré				Travail Global Etudiant	ECTS
		CM	TD	TP	Stage		
	SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOLOGIQUES	105	0	0	0	260	10
UE 1.10	PHYSIOLOGIE CARDIO-PULMONAIRE	21				50	2
UE 1.11	PHYSIOLOGIE RÉNALE ET RÉGULATION	14				35	1
UE 1.12	MÉTABOLISME	18				45	1,5
UE 1.13	NUTRITION	20				50	2
UE 1.14	PHYSIOLOGIE DIGESTIVE	14				35	1,5
UE 1.15	ENDOCRINOLOGIE	18				45	2
	ANATOMIE DESCRIPTIVE ET FONCTIONNELLE	58	0	0	0	145	6
UE 2.7	ANATOMIE THORAX – ABDOMEN – PELVIS	30				75	3
UE 2.8	BIOMÉCANIQUE RACHIS	28				70	3
	SÉMIOLOGIE GÉNÉRALE	28	0	0	0	70	2,5
UE 3.3	IMAGERIE THORAX – ABDOMEN	10				25	1
UE 3.4	SÉMIOLOGIE DES ATTEINTES DE LA PEAU ET DES TÉGUMENTS	18				45	1,5
	SÉMIOLOGIE NMS	42	0	3	0	110	4
UE 4.5	PROCESSUS INFECTIEUX DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR	14				35	2
UE 4.6	IMAGERIE RACHIS – TROUBLES DIVERS	28		3		75	2
	SCIENCES CLINIQUES – EXAMEN DU PATIENT	0	0	52	0	75	3,5
UE 5.5	EXAMEN DU PATIENT – THORAX-ABDOMEN-PELVIS			24		35	1,5
UE 5.6	EXAMEN DU PATIENT – PALPATION DYNAMIQUE DU RACHIS			28		40	2
	INTÉGRATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE EN CHIROPATRIQUE	2	12	0	70	120	4
UE 9.3	DÉMARCHE CLINIQUE – ANAMNÈSE SYMPTÔME MAJEUR ET GÉNÉRALE	2	12			30	1
UE 9.4	STAGE D'OBSERVATION CLINIQUE 2				70	90	3
	Sous Total	235	12	55	70	780	30
	Total		372				

SOUS TOTAL	469	26	87	70	1510	60
TOTAL		682				

TROISIÈME ANNÉE

5^{ème} SEMESTRE

CODE	MATIÈRES	Travail encadré				Travail Global Etudiant	ECTS
		CM	TD	TP	Stage		
	SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOLOGIQUES	53	0	0	0	130	5
UE 1.16	NEUROSCIENCES 2	35				85	3
UE 1.17	IMMUNOLOGIE	18				45	2
	ANATOMIE DESCRIPTIVE ET FONCTIONNELLE	94	0	0	0	235	9
UE 2.9	NEUROANATOMIE PÉRIPHÉRIQUE (RACHIDIENNE)	20				50	2
UE 2.10	NEUROANATOMIE PÉRIPHÉRIQUE (CRÂNIENNE)	20				50	2
UE 2.11	ANATOMIE TÊTE ET COU	30				75	3
UE 2.12	NEUROANATOMIE CENTRALE	24				60	2
	SÉMIOLOGIE GÉNÉRALE	18	0	0	0	45	1,5
UE 3.5	SÉMIOLOGIE EN HÉMATOLOGIE	18				45	1,5
	SÉMIOLOGIE NMS	18	0	3	0	50	2
UE 4.7	IMAGERIE ANATOMIQUE ET ARTÉRIOGRAPHIQUE CERVICO-ENCÉPHALIQUE	18		3		50	2
	SCIENCES CLINIQUES – EXAMEN DU PATIENT	0	0	28	0	45	2
UE 5.7	EXAMEN DU PATIENT – ÉVALUATION NEUROLOGIQUE			28		45	2
	TRAITEMENT ET INTERVENTION EN CHIROPRACTIQUE	0	0	49	0	70	3,5
UE 6.1	TECHNIQUES MEMBRES			21		30	1,5
UE 6.2	MANIPULATION HVLA 1			14		20	1
UE 6.3	CONTENTION ET STRAPPING			14		20	1
	SCIENCES HUMAINES	50	0	0	0	125	5
UE 7.10	IDENTITÉ CHIROPRACTIQUE 3	18				45	2
UE 7.11	PSYCHOLOGIE CLINIQUE 2	14				35	1
UE 7.12	SANTÉ PUBLIQUE	18				45	2
	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE – PRATIQUE FONDÉE SUR LA PREUVE	9	24	0	0	70	2
UE 8.5	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE – LECTURE CRITIQUE – ÉPIDÉMIOLOGIE NMS	9	24			70	2
	Sous Total	242	24	80	0	770	30
	Total		346				

6^{ème} SEMESTRE

CODE	MATIÈRES	Travail encadré				Travail Global Etudiant	ECTS
		CM	TD	TP	Stage		
	ANATOMIE DESCRIPTIVE ET FONCTIONNELLE	0	80	0	0	100	3
UE 2.13	DISSECTION HUMAINE		80			100	3
	SÉMIOLOGIE GÉNÉRALE	81	0	0	0	205	6,5
UE 3.6	SÉMIOLOGIE DES PATHOLOGIES ENDOCRINIENNES	18				45	1
UE 3.7	SÉMIOLOGIE DES ATTEINTES CARDIO-VASCULAIRES	27				70	2,5
UE 3.8	SÉMIOLOGIE DES ATTEINTES DES VOIES RESPIRATOIRES	18				45	1,5
UE 3.9	SÉMIOLOGIE DES ATTEINTES GASTRO-INTESTINALES	18				45	1,5
	SÉMIOLOGIE NMS	40	0	0	0	100	3,5
UE 4.8	SÉMIOLOGIE EN ORTHOPÉDIE ET TRAUMATOLOGIE GÉNÉRALE	40				100	3,5
	SCIENCES CLINIQUES – EXAMEN DU PATIENT	0	0	28	0	40	1,5
UE 5.8	EXAMEN DU PATIENT – EXAMEN CLINIQUE 1			28		40	1,5
	TRAITEMENT ET INTERVENTION EN CHIROPRACTIQUE	53	0	63	0	225	8,5
UE 6.4	EDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET PRÉVENTION DES TROUBLES NMS – DIÉTÉTIQUE	28				70	2
UE 6.5	UTILISATION D'AGENTS PHYSIQUES	7		7		30	1
UE 6.6	MANIPULATION HVLA 1			21		30	1,5
UE 6.7	MANIPULATION HVLA 2			21		30	1,5
UE 6.8	MANIPULATION CERVICALE MÉCANIQUEMENT ASSISTÉE			14		20	1
UE 6.9	PHYSIOLOGIE DE L'AJUSTEMENT	18				45	1,5
	SCIENCES HUMAINES	10	0	0	0	25	1
UE 7.13	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ	10				25	1
	INTÉGRATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE EN CHIROPRACTIQUE	0	48	0	70	165	6
UE 9.5	DÉMARCHE CLINIQUE : ANAMNÈSE ET DIAGNOSTICS DIFFÉRENTIELS		28			55	2
UE 9.6	STAGE D'APPLICATION CLINIQUE 1		20			30	1
UE 9.7	STAGE HOSPITALIER				70	80	3
	Sous Total	184	128	91	70	860	30
	Total		473				

SOUS TOTAL	426	152	171	70	1630	60
TOTAL		819				

QUATRIÈME ANNÉE

7^{ème} SEMESTRE

CODE	MATIÈRES	Travail encadré				Travail Global Etudiant	ECTS
		CM	TD	TP	Stage		
	ANATOMIE DESCRIPTIVE ET FONCTIONNELLE	0	80	0	0	100	3
UE 2.14	DISSECTION HUMAINE		80			100	3
	SÉMIOLOGIE GÉNÉRALE	92	0	4	0	235	8
UE 3.10	SÉMIOLOGIE EN CANCÉROLOGIE GÉNÉRALE	18				45	1,5
UE 3.11	SÉMIOLOGIE DU REIN ET DES VOIES URINAIRES	18				45	1,5
UE 3.12	SÉMIOLOGIE EN GYNÉCOLOGIE/OBSTÉTRIQUE	18				45	1,5
UE 3.13	SÉMIOLOGIE DES ATTEINTES AÉRO-DIGESTIVES SUPÉRIEURES ET DE L'OREILLE	18				45	1,5
UE 3.14	COMPRÉHENSION DES ANALYSES BIOLOGIQUES	10				25	1
UE 3.15	URGENCES	10		4		30	1
	SÉMIOLOGIE NMS	115	0	0	0	285	10,5
UE 4.9	SÉMIOLOGIE EN RHUMATOLOGIE GÉNÉRALE	42				105	4
UE 4.10	SÉMIOLOGIE EN IMAGERIE DES PATHOLOGIES OSSEUSES	28				70	2,5
UE 4.11	SÉMIOLOGIE EN NEUROLOGIE	45				110	4
	SCIENCES CLINIQUES – EXAMEN DU PATIENT	14	0	56	0	115	4,5
UE 5.9	EXAMEN CLINIQUE 2			28		40	1,5
UE 5.10	EXAMEN FONCTIONNEL NMS ECHO-ASSISTÉ	14		28		75	3
	TRAITEMENT ET INTERVENTION EN CHIROPATRIQUE	0	0	63	0	90	4
UE 6.10	MANIPULATION HVLA 1			21		30	1,5
UE 6.11	MANIPULATION HVLA 2			21		30	1,5
UE 6.12	MANIPULATION MÉCANIQUEMENT ASSISTÉE (DROP ET DISTRACTION)			21		30	1
	Sous Total	221	80	123	0	825	30
	Total		424				

8^{ème} SEMESTRE

CODE	MATIÈRES	Travail encadré				Travail Global Etudiant	ECTS
		CM	TD	TP	Stage		
	SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOLOGIQUES	18	0	0	0	45	1,5
UE 1.18	PHARMACOLOGIE	18				45	1,5
	SÉMIOLOGIE GÉNÉRALE	59	0	0	0	145	4,5
UE 3.16	SÉMIOLOGIE EN PÉDIATRIE	14				35	1
UE 3.17	SÉMIOLOGIE DES ATTEINTES PSYCHIATRIQUES	27				65	2
UE 3.18	SÉMIOLOGIE EN GÉRIATRIE	18				45	1,5
	SÉMIOLOGIE NMS	21	0	0	0	55	2
UE 4.12	SÉMIOLOGIE EN TRAUMATOLOGIE ET PATHOLOGIE DU SPORT	21				55	2
	SCIENCES CLINIQUES – EXAMEN DU PATIENT	0	0	14	0	20	1
UE 5.11	EXAMEN DU PATIENT – EXAMEN CLINIQUE 3			14		20	1
	TRAITEMENT ET INTERVENTION EN CHIROPATRIQUE	38	0	53	0	175	7
UE 6.13	PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX MANIPULATIONS (utilisation doppler vélocimétrique)	14		7		45	2
UE 6.14	THÉRAPIE MÉCANIQUE DU RACHIS	10		18		50	2
UE 6.15	RÉHABILITATION	14		28		80	3
	SCIENCES HUMAINES	24	8	0	0	75	2
UE 7.14	PSYCHOLOGIE CLINIQUE 3	14				35	1
UE 7.15	ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE	10	8			40	1
	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE – PRATIQUE FONDÉE SUR LES PREUVES	9	24	0	0	70	2
UE 8.6	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 3 – STATISTIQUES	9	24			70	2
	INTÉGRATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE EN CHIROPATRIQUE	0	96	21	70	270	10
UE 9.8	INTÉGRATION DES TECHNIQUES 1			21		30	1,5
UE 9.9	DÉMARCHE CLINIQUE : DÉCISION THÉRAPEUTIQUE ET PRISE EN CHARGE EN CHIROPATRIQUE		28			55	2
UE 9.10	DÉMARCHE CLINIQUE : DIAGNOSTICS D'EXCLUSION – POSITIF (CHAMP DE COMPÉTENCE)		28			55	2
UE 9.11	STAGE D'APPLICATION CLINIQUE 2		40			50	1,5
UE 9.12	STAGE HOSPITALIER (NEURO/ORTHO/RHUMATO/IMAGERIE) 1				70	80	3
	Sous Total	169	128	88	70	855	30
	Total		455				

SOUS TOTAL	390	208	211	70	1680	60
TOTAL		879				

CINQUIÈME ANNÉE

9^{ème} SEMESTRE

CODE	MATIÈRES	Travail encadré				Travail Global Etudiant	ECTS
		CM	TD	TP	Stage		
	TRAITEMENT ET INTERVENTION EN CHIROPRA TIQUE	25	0	95	0	185	7
UE 6.16	PRISE EN CHARGE DU PATIENT PÉDIATRIQUE – CHIROPRA TIQUE ET GROSSESSE	20				50	2
UE 6.17	TECHNIQUE INSTRUMENTALE – FLEXION DISTRACTION			21		30	1,5
UE 6.18	TECHNIQUE INSTRUMENTALE – ACTIVATOR (Optionnel)			21		30	
UE 6.19	TECHNIQUE INSTRUMENTALE – SOT (Optionnel)			21		30	2
UE 6.20	TECHNIQUE INSTRUMENTALE – THOMPSON (Optionnel)			14		20	
UE 6.21	MOBILISATION NEURO-MÉNINGÉE	5		18		45	1,5
	SCIENCES HUMAINES	5	10	0	0	30	1
UE 7.16	DEVOIR PROFESSIONNEL	5	10			30	1
	INTÉGRATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE EN CHIROPRA TIQUE	21	70	14	370	665	22
UE 9.13	INTERDISCIPLINARITÉ ET RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES	14				35	1
UE 9.14	COMMUNICATION – MANAGEMENT DU PATIENT	7	14			45	2
UE 9.15	DÉMARCHE CLINIQUE : DÉCISION THÉRAPEUTIQUE ET PRISE EN CHARGE EN CHIROPRA TIQUE		28			55	2
UE 9.16	DÉMARCHE CLINIQUE : ÉTUDE DE CAS CLINIQUES 1		28			55	2
UE 9.17	STAGE HOSPITALIER (NEURO/ORTHO/RHUMATO/IMAGERIE) 2				70	80	3
UE 9.18	STAGE CLINIQUE CHIROPRA TIQUE 1				300	375	11
UE 9.19	INTÉGRATION DES TECHNIQUES 2			14		20	1
	Sous Total	51	80	95	370	880	30
	Total		596				

10^{ème} SEMESTRE

CODE	MATIÈRES	Travail encadré				Travail Global Etudiant	ECTS
		CM	TD	TP	Stage		
	TRAITEMENT ET INTERVENTION EN CHIROPRA TIQUE	14	0	0	0	35	1
UE 6.22	RISQUES – COMPLICATIONS DES INTERVENTIONS EN CHIROPRA TIQUE	14				35	1
	SCIENCES HUMAINES	21	24	0	0	100	3
UE 7.17	COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	7	10			40	1
UE 7.18	EXERCICE PROFESSIONNEL ET RÈGLEMENTATION	14				35	1
UE 7.19	PÉDAGOGIE ET ENCADREMENT DES STAGIAIRES ET ÉTUDIANTS		14			25	1
	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE – PRATIQUE FONDÉE SUR LES PREUVES	30	0	0	0	75	3
UE 8.7	CONFÉRENCIERS EBP	30				75	3
	INTÉGRATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE EN CHIROPRA TIQUE	14	28	14	470	690	23
UE 9.20	DÉMARCHE CLINIQUE : ÉTUDE DE CAS CLINIQUES 2		28			55	2
UE 9.21	TROUBLES NMS ET MALADIES PROFESSIONNELLES	14				35	1
UE 9.22	STAGE HOSPITALIER (NEURO/ORTHO/RHUMATO/IMAGERIE) 3				70	80	3
UE 9.23	STAGE CLINIQUE CHIROPRA TIQUE 2				400	500	16
UE 9.24	INTÉGRATION DES TECHNIQUES 3			14		20	1
	Sous Total	79	52	14	470	900	30
	Total		615				

SOUS TOTAL	130	132	109	840	1780	60
TOTAL		1211				

SIXIÈME ANNÉE

11^{ème} SEMESTRE

CODE	MATIÈRES	Travail encadré				Travail Global Etudiant	ECTS
		CM	TD	TP	Stage		
	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE – PRATIQUE FONDÉE SUR LES PREUVES	30	15	0	0	195	8
UE 8.8	MÉMOIRE		15			120	5
UE 8.9	CONFÉRENCIERS EBP	30				75	3
	INTÉGRATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE EN CHIROPRACTIQUE	0	56	0	470	690	22
UE 9.25	DÉMARCHE CLINIQUE : RAISONNEMENT CLINIQUE APPROFONDI		28			55	1,5
UE 9.26	DÉMARCHE CLINIQUE : ÉTUDE DE CAS CLINIQUES 3		28			55	1,5
UE 9.27	STAGE HOSPITALIER (NEURO/ORTHO/RHUMATO/IMAGERIE) 4				70	80	3
UE 9.28	STAGE CLINIQUE CHIROPRACTIQUE 3				400	500	16
	Sous Total	30	71	0	470	885	30
	Total		571				

12^{ème} SEMESTRE

CODE	MATIÈRES	Travail encadré				Travail Global Etudiant	ECTS
		CM	TD	TP	Stage		
	TRAITEMENT ET INTERVENTION EN CHIROPRACTIQUE	0	0	48	0	75	3
UE 6.23	FLEXION DISTRACTION (Optionnel)			16		25	3
UE 6.24	TECHNIQUES INSTRUMENTALES (Optionnel)			16		25	
UE 6.25	TECHNIQUE INSTRUMENTALE – SOT (Optionnel)			16		25	
UE 6.26	RÉHABILITATION AVANCÉE (Optionnel)			16		25	
UE 6.27	MOBILISATION NEURO-MÉNINGÉE (Optionnel)			16		25	
	SCIENCES HUMAINES	50	0	0	0	125	5
UE 7.20	DROITS DU MALADE ET RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	10				25	1
UE 7.21	QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE – ÉVALUATION DES PRATIQUES	10				25	1
UE 7.22	COMPTABILITÉ GESTION D'UNE STRUCTURE LIBÉRALE	10				25	1
UE 7.23	PSYCHOSOCIOLOGIE ET TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES	10				25	1
UE 7.24	ASSURANCES PROFESSIONNELLES	10				25	1
	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE – PRATIQUE FONDÉE SUR LES PREUVES	30	0	0	0	75	3
UE 8.10	CONFÉRENCIERS EBP	30				75	3
	INTÉGRATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE EN CHIROPRACTIQUE	0	28	34	370	545	19
UE 9.29	DÉMARCHE CLINIQUE : PRÉSENTATION CRITIQUE CAS CLINIQUES		28			55	2
UE 9.30	STAGE HOSPITALIER (NEURO/ORTHO/RHUMATO/IMAGERIE) 5				70	80	3
UE 9.31	STAGE EN CABINET LIBÉRAL				300	350	12
UE 9.32	PRISE EN CHARGE DU PATIENT SPORTIF (Optionnel)			16		25	
UE 9.33	EXAMEN ECHO-ASSISTÉ (Optionnel)			18		35	2
UE 9.34	SÉMIOLOGIE EN IMAGERIE AVANCÉE (Optionnel)			16		25	
	Sous Total	80	28	82	370	820	30
	Total		560				
	SOUS TOTAL	120	99	82	840	1705	60
	TOTAL		1131				



LES RESSOURCES DE L'INSTITUT FRANCO-EUROPÉEN DE CHIROPRACTIQUE

LES ENSEIGNANTS

Les enseignants de l'IFEC sont des professionnels reconnus, respectés et disponibles. Ce sont des médecins, des universitaires et des chiropracteurs qui forment un groupe d'enseignants expérimentés, qualifiés et professionnels dans de nombreuses disciplines, venant de différents pays.

L'équipe pédagogique comprend des experts dans les domaines de la radiologie, l'orthopédie, l'anatomie et la recherche.

	NOM Prénom	Titre	Lieu d'Enseignement	
Mme	ALEXANDRE Béatrice	Docteur en Psychologie Pathologie Clinique	IVRY	
M.	AUDO Yannick	Chiropracteur	IVRY	TOULOUSE
M.	BERNASCONI Bruno	Psychologue clinicien		TOULOUSE
M.	BLAMONT Olivier	Chiropracteur	IVRY	
Mlle	BONNES Julie	Chiropracteur		TOULOUSE
Mme	BROLA Elisabeth	Docteur en Médecine	IVRY	
M.	CHARPENTIER Gilles	Docteur es Sciences : Physiologie		TOULOUSE
M.	CLEDES Jacques	Docteur en Médecine	IVRY	TOULOUSE
M.	DEBARLE Michel	DEA Biologie Médicale et Paramédicale	IVRY	TOULOUSE
M.	DESTANG Nicolas	Chiropracteur	IVRY	
Mme	DUPRE Catherine	Docteur en Médecine		TOULOUSE
Mme	DURAND Suzanne	Docteur en Chimie		TOULOUSE
M.	DUTEIL Gilles	Chiropracteur		TOULOUSE
Mme	ESTEVE Monique	Diététicienne		TOULOUSE
Mlle	FAVERO Audrey	Diététicienne	IVRY	
M.	GALTIER Gérald	Docteur en Médecine		TOULOUSE
M.	GAUDELETTE Daniel	Diplômé de l'Ecole Supérieur de Chimie de Paris	IVRY	TOULOUSE
M.	GRIMBERT Daniel	Docteur en Médecine	IVRY	TOULOUSE
M.	GUENOUN Olivier	Chiropracteur	IVRY	TOULOUSE
Mme	GIUSTI Jennifer	Diététicienne		TOULOUSE
Mlle	GUIZIOU Carole	Chiropracteur		TOULOUSE
M.	HENG Samphan	Chiropracteur	IVRY	
Mme	IZARD-SNOWDON Judith	Chiropracteur	IVRY	
Mme	KHAU-MOURIEZ Nathalie	Chiropracteur	IVRY	TOULOUSE
Mme	KLINGELSCHMITT Valérie	Chiropracteur	IVRY	
M.	KLINGELSCHMITT Vincent	Chiropracteur	IVRY	
M.	KUSTER Thierry	Chiropracteur	IVRY	
M.	LANLO Olivier	Chiropracteur	IVRY	TOULOUSE
M.	LARDON Arnaud	Chiropracteur	IVRY	
Mme	LARDON-LEMMER Emeline	Chiropracteur	IVRY	
Mlle	LAUJOL Sylvie	Chiropracteur		TOULOUSE
Mme	LEBOEUF-YDE Charlotte	Chiropracteur, PhD	IVRY	TOULOUSE
Mme	LEMEUNIER Nadège	Master 2 Pro Vectorologie & Thérapie génique		TOULOUSE
M.	MABONZO Jules	DU de Microbiologie DEA de Chimie et Microbiologie	IVRY	TOULOUSE
M.	MALLARD Fabrice	Chiropracteur		TOULOUSE

M.	MALO Michel	Docteur ès Sciences - Neurosciences	IVRY	
Mlle	MARCELIN Marie Sonia	Chiropracteur		TOULOUSE
Mlle	MARCHAIS Emmanuelle	Chiropracteur	IVRY	
M.	MARCHAND Daniel	Chiropracteur	IVRY	
M.	MATHIEU Romain	Chiropracteur	IVRY	TOULOUSE
Mlle	MAZACZ Laetitia	Chiropracteur	IVRY	
M.	MOIE Sébastien	Chiropracteur	IVRY	TOULOUSE
M.	MOREAU Vincent	Chiropracteur	IVRY	
M.	NAVIAUX Olivier	Chiropracteur	IVRY	TOULOUSE
Mme	NICHOLS Valérie	Chiropracteur		TOULOUSE
Mme	OLIVREAU Anne	Chiropracteur	IVRY	
M.	OTTIN-PECCHIO Stéphane	Docteur en Médecine	IVRY	
M.	PARIZE Franck	Docteur en Médecine		TOULOUSE
M.	PEYRET-LACOMBE Alexis	Docteur en Biologie		TOULOUSE
M.	PHILIPPON Thomas	Chiropracteur	IVRY	TOULOUSE
M.	PIGOT Xavier	Chiropracteur	IVRY	
Mlle	ROSSE Anne-Sophie	Chiropracteur	IVRY	
Mme	SAUVAGNAC Anne	Docteur en Médecine – Psychiatre		TOULOUSE
M.	SENTOU Olivier	Chiropracteur		TOULOUSE
M.	SZPRYNC Michael	Docteur en Médecine – Psychiatre	IVRY	
M.	TAHANOUT Rodolphe	Chiropracteur	IVRY	
Mlle	TIRONNEAU Marion	Master en chimie	IVRY	
M.	TREBOZ Julien	Chiropracteur	IVRY	
Mme	de VERGIE Sylviane	Chiropracteur	IVRY	TOULOUSE
M.	VINCENT Karl	Chiropracteur	IVRY	
M.	de WAILLY Xavier	Chiropracteur	IVRY	TOULOUSE
Mme	WESSELY Michelle	Chiropracteur – DACBR	IVRY	TOULOUSE
Mme	WIJKHUISEN Anne	Docteur es sciences : Physiologie	IVRY	
M.	YOUT Cédric	Kinésithérapeute DE		TOULOUSE
M.	ZYLBERSZTEIN Marc-Etienne	Docteur en Médecine	IVRY	TOULOUSE

Responsables des Domaines d'enseignement

Responsables avec le Directeur des Etudes de la coordination des enseignements

Domaine SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOLOGIQUES	J. MABONZO
Domaine ANATOMIE DESCRIPTIVE ET FONCTIONNELLE	S. de VERGIE, D.C.
Domaine SEMIOLOGIE GENERALE	M.-E. ZYLBERSZTEIN, Docteur en Médecine
Domaine SEMIOLOGIE NEURO-MUSCULO-SQUELETTIQUE	M. WESSELY, D.C., DACBR
Domaine SCIENCES CLINIQUES – EXAMEN DU PATIENT	O. GUENOUN, D.C.
Domaine TRAITEMENT ET INTERVENTION EN CHIROPRACTIQUE	Y. AUDIO, D.C.
Domaine SCIENCES HUMAINES	O. LANLO, D.C.
Domaine METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	C. LEBOEUF, D.C. PhD
Domaine INTEGRATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE EN CHIROPRACTIQUE	A. LARDON, D.C.

L'INSTITUT FRANCO-EUROPÉEN DE CHIROPRATIQUE

L'ADMINISTRATION

1.1 – DIRECTION

PRÉSIDENT EXÉCUTIF :	LANLO Olivier, D.C.
DIRECTEUR GÉNÉRAL :	MARTIN Charles
DIRECTEUR IVRY :	KUSTER Thierry, D.C.
DIRECTEUR TOULOUSE :	MARTIN Charles
DIRECTEUR DES ÉTUDES :	KUSTER Thierry, D.C.
DIRECTEUR CENTRE DE SOINS IVRY :	de VERGIE Sylviane, D.C.
DIRECTEUR CENTRE DE SOINS TOULOUSE :	PRETELAT Philippe, D.C.
DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE IVRY :	TERRIER Béatrice
DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE TOULOUSE :	MARTIN Pauline

1.2 – ADMINISTRATION

ADJOINT AU DIRECTEUR DES ÉTUDES :	DEBARLE Michel
RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE IVRY :	ZANNOTTI-MARTIN Vermelha
RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE TOULOUSE :	LEMEUNIER Nadège
RESPONSABLE SERVICE COMPTABILITÉ :	COMBES Clarisse
ASSISTANTE DIRECTION DES ETUDES IVRY :	COTTET Géraldine
ASSISTANT PÉDAGOGIQUE IVRY :	VALENTIN Patrick
ASSISTANTE PÉDAGOGIQUE TOULOUSE :	LOREAU Véronique
ASSISTANTE IVRY :	DUARTE Sandra
ASSISTANTE TOULOUSE :	FORGET Delphine
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE – ACCUEIL IVRY:	HOFFMANN Joaquina
	REQUILE Martine
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE – ACCUEIL TOULOUSE:	GIUSTI Jennifer

LE CONSEIL ACADÉMIQUE

Le Directeur Général est responsable de la gestion de l'Institut, tant sur le plan économique que sur le plan académique, devant le Conseil d'Administration de l'AFEFC. Pour cela il est assisté dans sa tâche par différents conseils, comités et commissions, dont le Conseil Académique. Le Conseil Académique est présidé par le Directeur Général et est constitué des :

- Directeurs(trices) de sites
- Directeur(trice) des Études
- Directeurs(trices) Pédagogiques
- Directeurs(trices) des Centres de Soins
- Responsable du Service Comptabilité
- Responsables de Départements, de Comités et de Commissions
- Assistant(e)s Pédagogiques
- Représentants des étudiants (nommés par le Directeur des Études, un étudiant à Ivry, l'autre à Toulouse).

Ce Conseil Académique se réunit dans son ensemble 4 fois par an. Le Directeur Général rend compte de son activité au Président de l'AFEFC.

L'INSTITUT FRANCO-EUROPÉEN DE CHIROPRACTIQUE

LES ETABLISSEMENTS

IFEC - PARIS

L'établissement de Paris se situe à Ivry-sur-Seine et occupe 5 étages pour une surface de plus de 3000 m². Outre 2 amphithéâtres et 3 salles de cours, l'IFEC-PARIS dispose également de 3 salles de pratique, d'une bibliothèque, d'un laboratoire d'anatomie, d'un laboratoire de radiologie et d'un laboratoire de sciences fondamentales.

Il faut aussi compter les 2 centres de soins, un situé en face de l'école et un situé Porte de Clignancourt, dans le 18^{ème} arrondissement de Paris.

Ces 2 centres de soins comptent 18 salles de traitement au total, permettant environ 150 consultations par jour.

IFEC - TOULOUSE

L'Etablissement de Toulouse se situe à Purpan et occupe un bâtiment de 4 étages. Outre 3 amphithéâtres et 3 salles de cours, l'IFEC-TOULOUSE dispose également de 2 salles de pratique, d'une bibliothèque, d'un laboratoire d'anatomie et d'un laboratoire de radiologie.

Un centre de soins, situé au rez-de-chaussée du bâtiment, compte 10 salles de traitement au total, permettant environ 85 consultations par jour.



L'INSTITUT FRANCO-EUROPÉEN DE CHIROPRACTIQUE

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de l'Institut est ouverte aux enseignants, aux étudiants et aux chiropracteurs.

LES COLLECTIONS

Son catalogue comprend aujourd'hui plus de 3500 références et continue à s'accroître de jour en jour. Il est consultable en ligne à l'adresse suivante :

https://ivry.ifec.net/pmb/opac_css/

Les collections sont constituées d'ouvrages scientifiques français, américains et anglais, où dans lesquels les références aux techniques et méthodes chiropratiques sont nombreuses.

En tout, plus de 3500 ouvrages, 80 revues, 60 CD-Rom et 100 vidéocassettes sont à la disposition des lecteurs, en consultation sur place ou, pour certains, en prêt à domicile (après dépôt d'un chèque de caution).

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Afin de satisfaire aux besoins de la recherche scientifique dans le domaine de la chiropraxie, la bibliothèque s'est dotée d'abonnements électroniques à de nombreuses revues, notamment via **ScienceDirect**, à toute la collection "Health Sciences" publiée chez Elsevier : plus de 900 journaux accessibles à tous, par le biais des ordinateurs de l'IFEC, à Ivry comme à Toulouse.

LES ESPACES D'ETUDE

A Toulouse la collection est conservée dans la salle d'étude pour les étudiants. Cet espace, permet un accès libre aux ouvrages et CD-Rom scientifiques (le prêt s'effectue sur demande). La collection est gérée conjointement par V. Zannotti-Martin, responsable bibliothèque à Ivry, et N. Franco, responsable bibliothèque à Toulouse.



Les collections, conservées indépendamment de la salle d'étude, sont accessibles dans les plages horaires affichées. L'espace de travail, avec ses 50 places assises, comporte une petite salle pour les travaux de groupe, ainsi qu'une petite salle audiovisuelle. Ces salles sont ouvertes en permanence pendant les heures d'ouverture de l'IFEC.

Une salle informatique est attenante à la bibliothèque. Elle est équipée d'ordinateurs multimédias et bureautiques. Les étudiants ont la possibilité de s'y connecter à Internet, pour la recherche d'informations liées à leurs cours, à leur travail de Mémoire de fin d'études ou à une activité de recherche. Ils peuvent aussi y consulter des logiciels et CD-Rom scientifiques.

LES SERVICES

La responsable de la bibliothèque se tient à la disposition des étudiants pour les guider dans leurs recherches bibliographiques et scientifiques.

Le règlement détaillé de la bibliothèque est disponible auprès des responsables.



LA RECHERCHE

Le Professeur **Charlotte LEBOEUF-YDE, D.C., MPH, PhD**, est en charge de la Recherche à l'IFEC depuis octobre 2007. Elle dirige une équipe de chercheurs au sein de l'hôpital universitaire de Ringe, basé au Danemark. (www.nikkb.dk)

Au sein de l'IFEC elle conduit une équipe d'enseignants chargée de familiariser les étudiants avec les concepts de savoir dynamique (« Dynamic knowledge ») et de pratique fondée sur les preuves. Des travaux sont réalisés par les étudiants de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années. Une allocation financière est attribuée aux étudiants ayant participé à une publication (voir modalités dans le règlement de la Recherche).



INFORMATIONS ESSENTIELLES

ADMISSIONS

ARTICLE 1.1 – CANDIDATS FRANÇAIS

L'admission à l'IFEC se fait en première année sur présentation du baccalauréat (ou de son équivalent) et après examen du dossier et entretien.

L'étudiant doit démontrer des connaissances suffisantes en langue anglaise (attestées par un score minimum de 650 points au T.O.E.I.C. ou son équivalent). Il doit obligatoirement avoir passé cet examen pour que son inscription soit confirmée. Les étudiants ayant obtenu moins de 650 points au T.O.E.I.C. devront obligatoirement le repasser à la session organisée par l'IFEC dans la semaine précédant la rentrée. Pour se préparer à cette session, une participation au stage de remise à niveau en anglais, organisé dans les locaux de l'IFEC (Toulouse et/ou Paris), en septembre obligatoire ou fortement conseillée ou obligatoire, selon le score obtenu au T.O.E.I.C. au moment de l'inscription.

En cas de score à nouveau insuffisant à l'examen de septembre, l'étudiant aura obligation de s'inscrire immédiatement à des cours de préparation au T.O.E.I.C, proposés par l'IFEC ou non, correspondant à son niveau, et de passer les sessions d'examen successives organisées à l'IFEC (ou dans un centre extérieur à l'IFEC si celui-ci n'organise pas cet examen). Le résultat obtenu à cet examen est converti en note sur 20 et intégré en tant que UE dite « éliminatoire » (note minimale de 10 pour valider l'UE) dans les UE 7.4 et 7.7 de 1^{er}A.

Les candidats ayant déjà entrepris des études supérieures, peuvent être exemptés de certains cours ou même accéder directement en deuxième année sous réserve d'un entretien favorable et de réussite à l'examen d'entrée en deuxième année (§ 1.3). Une dispense totale ou partielle de l'examen peut être accordée après étude du dossier par le comité chargé des admissions.

Les candidats détenteurs d'un baccalauréat non scientifique devront, si leur dossier est retenu, suivre un stage de remise à niveau scientifique au mois de Septembre.

ARTICLE 1.2 – CANDIDATS ETRANGERS

Les étudiants étrangers devront :

- répondre aux conditions d'admission précédentes
- démontrer des connaissances suffisantes en langue française (la réussite à l'examen approprié pourra leur être demandée) et en langue anglaise
- apporter des garanties de financement suffisantes

Les étudiants européens devront joindre à leur dossier une lettre de recommandation de l'Association Nationale de Chiropratique de leur pays d'origine.

ARTICLE 1.3 – EXAMEN D'ENTRÉE EN 2° ANNÉE

Cet examen se déroule sur trois jours en septembre, et comporte 13 épreuves : biophysique, chimie organique, chimie générale, embryologie humaine, biologie cellulaire, génétique, histologie, neurophysiologie, anatomie générale et des membres (2 épreuves), biochimie, psychologie, terminologie.

- Les candidats ayant réussi au moins 10 épreuves sur les 13 pourront accéder en deuxième année et devront reprendre, le cas échéant, au cours de cette seconde année, les examens des matières échouées. Les candidats ayant échoué plus de 3 épreuves ne pourront accéder en 2ème année, mais pourront s'ils le désirent être dispensés des cours et des examens de 1ère année auxquels ils auront obtenu une note supérieure à 10/20. Le montant de la scolarité sera alors minoré en conséquence.
- Il est possible de ne se présenter qu'à un nombre limité d'épreuves en vue de valider certains cours dispensés en première année.
- Le droit d'inscription à l'examen d'entrée est fixé à 20 € par épreuve soit 260 € pour l'examen complet.
- Le programme détaillé de chaque épreuve peut être fourni sur simple demande au secrétariat de l'IFEC.
- La date limite d'inscription à l'examen est fixée au 1er septembre.

ARTICLE 1.4 – PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Afin de pouvoir suivre la formation dispensée à l'IFEC tout étudiant doit être membre de l'A.F.E.F.C. (Association pour la Formation et l'Enseignement en France de la Chiropratique, J.O. N° 22).

- L'étudiant adresse à l'IFEC un dossier de candidature accompagné d'un chèque de 120 € de frais de dossier et des documents demandés. Les dossiers des candidats sont examinés selon leur ordre d'arrivée.
- Dès réception du dossier de candidature, une convocation pour un entretien est adressée au candidat.
- Si l'entretien est favorable, l'étudiant peut renvoyer son bulletin d'inscription accompagné du règlement. L'inscription n'est définitive que lorsque la totalité des pièces demandées (en particulier les résultats obtenus au TOEIC) a été reçue à l'Institut, et que le versement des droits d'inscription a été effectué.

Les frais de dossier de candidature, d'adhésion à l'A.F.E.F.C et d'inscription ne sont pas remboursables.

N.B. : les frais d'inscription sont remboursés en cas d'échec au Baccalauréat.

Le règlement intérieur (extraits)

Article 2.1 - DISCIPLINE ET SANCTIONS

Il est attendu des étudiants que leur attitude, leur conduite, leur tenue, leur comportement soient ceux que l'on peut attendre de futurs praticiens, tant dans leurs relations avec le public et l'équipe enseignante de l'Institut qu'entre eux. Ils devront se conformer aux règles édictées par l'établissement, dont ils sont informés par voie d'affichage ou de publication sur le forum de l'école.

En cas d'infractions aux lois, aux règles de l'Institut ou de manquement au comportement professionnel que l'administration de l'Institut attend de ses étudiants, l'action disciplinaire de l'administration de l'Institut peut se traduire par :

- l'avertissement,
- la suspension (interdiction d'assister aux cours pendant un court délai n'excédant pas 3 semaines),
- l'exclusion temporaire (jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours ; nécessite de redoubler l'année),
- l'exclusion définitive.

Le Directeur peut, s'il le juge nécessaire, convoquer un Conseil de Discipline, constitué des membres du Conseil Académique, pour décider de l'action disciplinaire à appliquer. Le Conseil de Discipline est souverain, ses décisions ne peuvent faire l'objet d'aucun appel.

Article 2.2 - ASSIDUITÉ

2.2.1 - PRÉSENCE AUX COURS

La présence aux cours est obligatoire pour les étudiants des 1^{re} et 2^e années. Cette présence est enregistrée lors de chaque cours, à l'aide d'un dispositif d'enregistrement électronique ou d'une feuille d'appel.

Le pourcentage d'absence maximum toléré est de 12 % sur l'ensemble des matières. Tout dépassement engendre une diminution de la moyenne trimestrielle, selon le calcul précisé au § 3.3.2.

Pour les étudiants à partir de la 3^e année, la présence n'est plus comptabilisée. Par contre elle est impérative pour tous les travaux dirigés, les cours pratiques et techniques, et les stages.

En cas d'absentéisme supérieur à 22% aux cours pratiques d'une matière, justifié ou non, l'étudiant ne sera pas présenté à l'examen final de cette matière. Il devra, selon la décision du Jury académique, soit se présenter à la deuxième session après reprise de cours supplémentaires, soit reprendre la matière concernée l'année suivante.

Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements ou évaluations.

2.2.2 - ABSENCE AUX EXAMENS

Toute absence, justifiée ou non, à un quiz, à l'examen final ou à l'examen de deuxième session entraînera la note de zéro.

Organisation de la formation (extraits)

Article 3.1 – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La durée de la formation est de six années, soit douze semestres, et correspond à la délivrance de 360 crédits ECTS. Chaque semestre comporte de 8 à 15 unités d'enseignement (UE).

L'organisation des enseignements de toutes les années est présentée en annexe.

Article 3.2 – EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Les UE donnent lieu à une évaluation, dont la moyenne finale, après les calculs appropriés (voir détail plus loin), est donnée sous la forme d'une note de 0 à 20.

L'évaluation des étudiants est assurée par différentes méthodes, et comporte généralement deux types d'examens :

A/ des examens partiels dont la moyenne représente entre 40 et 60 % de la moyenne semestrielle.

B/ des examens finaux dont la moyenne représente entre 60 et 100% de la moyenne semestrielle.

3.2.1 – Examens partiels

Selon les UE ils peuvent prendre la forme d'examens écrits, pratiques, ou combinés :

A/ Examens écrits :

Pour les classes de 1^{re} et 2^e années, 4 examens écrits obligatoires, dénommés « QUIZ », se déroulent toutes les trois semaines.

Ces Quiz comportent 6 questions par UE, la durée de l'épreuve est de 10 minutes par UE.

Les modes de comptabilisation des résultats de ces examens sont détaillés plus loin.

Pour les classes de 3^e, 4^e et 5^e années, des examens écrits de mi-semestre pourront être organisés pour certaines UE, ou pour un regroupement d'UE (dans ce dernier cas, les notes par UE pourront

néanmoins être individualisées). Des travaux personnels ou réalisés en groupe, des présentations orales, ou d'autres formes de travaux pourront tenir lieu d'examens partiels.

B/ Examens pratiques :

Ces examens se déroulent plus particulièrement dans le cadre de l'enseignement clinique, de l'examen du patient, de la prise en charge chiropratique.

Les coefficients des notes écrites et pratiques peuvent varier selon les UE.

3.2.2. – Examens finaux

Le programme de ces examens porte sur l'ensemble du semestre écoulé. Selon les UE ils peuvent prendre la forme d'examens écrits, pratiques, ou combinés :

A/ Examens écrits :

Ces examens sont groupés sur une semaine à la fin de chaque semestre. Chaque épreuve dure 1 heure et 25 minutes.

B/ Examens pratiques :

Ils se déroulent lors des deux semaines précédant les examens écrits.

Les coefficients des notes écrites et pratiques varient également selon les matières.

Une évaluation peut concerner plusieurs UE, mais les notes par UE pourront néanmoins être individualisées.

Dans certaines UE les examens finaux représentent 100 % de la note semestrielle.

Les étudiants sont informés par le catalogue de cours de l'organisation générale des examens, et par les enseignants des modalités précises par UE.

3.2.3 – Examen de deuxième session (Juillet)

Chaque enseignement donne lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session a lieu fin juillet et concerne les deux semestres écoulés.

La note obtenue à la deuxième session remplace et annule la note (moyenne) semestrielle.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les UE, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité d'enseignement.

Les étudiants doivent obligatoirement reprendre les parties écrite et pratique des UE dont la moyenne finale est inférieure aux minima (8 ou 10 selon les UE), dès lors que la moyenne semestrielle est inférieure à 10. Il n'est pas permis de passer de deuxième session pour des UE dont la note semestrielle est supérieure à 10, sans passer dans le même temps les UE dont les notes sont inférieures aux minima.

Les droits d'inscription à l'examen de deuxième session s'élèvent à 15€ par UE. Ils doivent être impérativement réglés avant la date limite communiquée aux étudiants, auprès du comptable qui délivrera un reçu à présenter au surveillant le jour de l'examen. Toute inscription au-delà de la date limite ne sera acceptée qu'en fonction de la possibilité technique d'organiser cette épreuve. En tout état de cause, cette inscription fera l'objet d'une majoration de 20 €.

Pour les étudiants dont l'adresse de résidence principale est très éloignée de l'IFEC (Antilles, Mascareignes, Polynésie...) – sur demande dûment justifiée à faire au plus tard courant janvier de l'année scolaire en cours – il est possible de passer les épreuves d'examen exceptionnelles de rattrapage après les congés d'été.

Pour les étudiants dont la présence en juillet est impossible – du fait d'un évènement grave (hospitalisation, décès d'un ascendant) – il sera possible de passer des épreuves d'examen de rattrapage après les congés d'été. L'administration se réserve le droit d'apprécier la véracité de l'impossibilité invoquée par l'étudiant. S'il est retenu un caractère de complaisance, l'étudiant ne sera pas admis à passer une épreuve exceptionnelle et devra donc reprendre la matière l'année suivante.

Cette session sera organisée en même temps que les examens d'entrée en 2ème année, au cours des dix premiers jours du mois septembre (voir calendrier des évènements scolaires).

Le coût d'une matière à reprendre en septembre - épreuve exceptionnelle de rattrapage - est fixé à 50 € par matière.

N.B. : Les étudiants sont tenus de s'informer de leurs résultats ainsi que des dates des examens : aucune convocation nominative ne sera envoyée ni délivrée pour aucun examen.

Article 3.3 – NOTES ET MOYENNES

3.3.1 - Notes

L'enseignant doit préciser pour ses examens le barème de notation utilisé. A défaut, la direction pédagogique appliquera le barème correspondant au type d'examen donné.

Pour les Quiz de 1^{re} et 2^e années, la note d'examen partiel est obtenue en faisant la moyenne des 2 résultats médians (le meilleur résultat et le plus faible sont écartés). Si dans une matière, il a été donné moins de 4 Quiz, la moyenne est faite sur les Quiz effectifs.

3.3.2 – Moyenne semestrielle

La moyenne semestrielle d'une UE est calculée en ajoutant :

- de 40 à 0 % de la moyenne des examens partiels (examens écrits et pratiques affectés de leur coefficient)
- de 60 à 100% de la moyenne des examens finaux (examens écrits et pratiques affectés de leur coefficient)

En 1^{re} et 2^e années, les quiz représentent normalement 40% de la moyenne semestrielle. Si dans une matière, pour une raison ou pour une autre, il a été donné moins de 4 quiz, ces examens partiels ne représentent plus que 30, 20, ou 10% de la moyenne semestrielle, pour respectivement 3, 2 ou 1 quiz.

Attention : la moyenne semestrielle est diminuée le cas échéant d'un pourcentage égal au taux d'absence au-delà de 12% (par exemple, 18% d'absences dans une matière donneront lieu à une diminution de la moyenne trimestrielle de cette matière de 6%).

3.3.3 - Absence aux examens

Toute absence justifiée ou non à un quiz, à l'examen final ou à l'examen de deuxième session entraînera la note de zéro.

Article 3.4 - ACQUISITION DES UE

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation.

A chaque unité d'enseignement est affecté un coefficient (correspondant au nombre de crédits ECTS), utilisé pour le calcul des moyennes générales en fin de semestre.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable lorsque la moyenne obtenue est au minimum requis de 8 ou de 10, et

que la moyenne semestrielle est au minimum de 10, en tenant compte des coefficients attribués aux UE.

Les UE pour lesquelles la moyenne minimale de 8 est possible apparaissent dans le descriptif ci-après, accolées d'un « C » comme « compensable ».

La validation, selon les modalités définies ci-dessus, de toutes les unités d'enseignement d'un semestre entraîne la validation du semestre, et l'attribution des crédits appropriés.

Le jury académique délibère souverainement à la fin de chaque période d'enseignement et donne les notes définitives.

Article 3.5 – STAGES

L'acquisition des compétences lors des stages est évaluée par le tuteur de stage, sur la base des grilles d'évaluation contenues dans le portfolio. Il est responsable de la validation du stage.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur de stage, l'enseignant référent de l'établissement de formation et l'étudiant est organisé. Son contenu est rapporté aux membres du Jury académique.

Les stages sont validés par le Jury académique dès lors que l'étudiant a :

- réalisé la totalité du stage ;
- analysé des situations et activités rencontrées en stage, en avoir inscrit les éléments sur le portfolio et en avoir obtenu la validation ;
- mis en œuvre et validé les activités requises dans une ou plusieurs situations.

Pour le stage clinique chiropratique du semestre 11, l'étudiant devra de plus avoir réussi l'examen de compétence clinique objectif et structuré (ECC-S) organisé à la fin de ce stage.

Le jury académique, par année de formation, est composé d'enseignants principaux de l'année, de responsables de Domaines, de responsables pédagogiques, d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage de l'année, éventuellement de représentants de l'enseignement universitaire.

En cas de non validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par le directeur de l'établissement de formation.

Article 3.6 - PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE

Le passage dans l'année supérieure s'effectue par la validation des deux semestres, ou par la validation de tous les semestres précédant l'année écoulée et l'obtention **de plus de 75% des crédits** des semestres de l'année écoulée.

Les crédits comptabilisés pour le passage dans l'année supérieure concernent les UE demandant une validation à 10 minimum.

L'étudiant admis en année supérieure, sans avoir validé l'ensemble des UE requises à la validation de l'année écoulée, doit valider ces UE pendant l'année suivante. Cette reprise se fait avec ou sans suivi des cours lors de la première reprise, en fonction de la possibilité de suivre ou non les cours concernés.

En cas de seconde absence de validation, l'étudiant redouble, doit **suivre** les cours non validés, et doit les valider pour être admis à poursuivre sa scolarité.

Pour l'UE Anglais/TOEIC, l'IFEC inscrira obligatoirement l'étudiant en échec à cet UE aux sessions suivantes de l'examen T.O.E.I.C. organisées par l'IFEC, et en facturera le montant à l'étudiant.

Entrée en Stage clinique :

L'accès au Stage Clinique 1 s'effectue sur décision du Jury académique, dès lors que l'étudiant a rempli les conditions de passage en 5^e année, effectué son Mémoire au stade d'avancement préalablement demandé, et satisfait aux conditions détaillées dans le manuel de Clinique, distribué à la classe concernée et disponible sur demande.

L'accès au Stage Clinique 2 est possible dès lors que l'étudiant a validé l'ensemble des semestres à la date prévue pour son admission en stage clinique 2 et validé l'examen d'entrée en Stage Clinique 2.

L'étudiant non admis à une entrée devra passer les examens des UE échouées au cours du semestre précédant l'entrée suivante au stage clinique 2. Il se verra proposer une session d'examens exceptionnelle environ un mois avant la date d'entrée suivante, pour les matières ne se déroulant pas pendant le semestre précédant la date d'entrée en stage clinique envisagée.

Article 3.7 - REDOUBLEMENT

L'étudiant qui ne répond pas aux critères de passage dans l'année supérieure, mais qui a obtenu la validation de tous les semestres des années précédentes **et entre 50 et 75% des crédits** des semestres de l'année écoulée est admis à redoubler.

Il peut suivre quelques UE de l'année supérieure après avis du Jury académique et se présenter aux épreuves correspondantes.

L'étudiant qui a validé les semestres des années précédentes et qui n'a pas obtenu la validation **d'au moins 50% des crédits** sur les deux semestres de l'année en cours **peut** être admis à redoubler par le Directeur de l'établissement, après avis du Jury académique.

L'étudiant autorisé à redoubler conserve le bénéfice des UE acquises et des notes correspondantes.

Les étudiants ne peuvent être admis à redoubler plus d'une fois au cours des deux premières années et de plus deux fois pour les quatre années suivantes.

En fin de sixième année, les étudiants qui n'ont pas validé l'ensemble des UE sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes. Les modalités de leur reprise sont organisées par le du Jury académique, sous la responsabilité du Directeur de l'établissement

Toute reprise d'UE (y inclus les UE de Dissection) donne lieu à la perception forfaitaire de 100 €, en supplément du montant de la scolarité, que les cours soient suivis ou non.

Article 3.8 – OBTENTION DU DIPLOME PERMETTANT D'USER DU TITRE DE CHIROPRACTEUR

Le jury académique attribue le diplôme permettant d'user du titre de chiropracteur, dès lors que l'étudiant a :

- validé l'ensemble des unités d'enseignement dont les stages ; ou en avoir obtenu l'équivalence dans le cas d'étudiants ayant transféré d'autres centres de formation ;
- validé l'examen de compétence clinique objectif et structuré (ECC-S) ;
- validé le mémoire de fin d'études ou son équivalent.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats, sous la responsabilité du président du jury.

INFORMATIONS ESSENTIELLES

EXAMENS PARTICULIERS

ARTICLE 4.1 – EXAMEN DE COMPÉTENCES CLINIQUES DE FIN DE STAGE CLINIQUE (E.C.C.-S)

L'Examen de Compétences Cliniques E.C.C.-S est l'examen de fin de stage clinique du 11^{ème} semestre. Il est placé sous la responsabilité de la commission E.C.C.

Il se tient deux fois par an à l'IFEC. Sa réussite conditionne l'accès à phase finale des études.

Le règlement détaillé de cet examen est distribué à la classe concernée et est disponible sur demande.

ARTICLE 4.2 – MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

Un travail de recherche est effectué sous la conduite du Professeur Charlotte LEBOEUF YDE, D.C., MPH, PhD. Ce travail peut prendre différentes formes. Il est réalisé à partir de la 4^o année, avec ou sans soutenance de ce travail en 5^o ou 6^o année.

Dans le cadre de ce travail de recherche, les étudiants pourront être amenés à rédiger des travaux préparatoires obligatoires à rendre en 3^o et 4^o années. De plus, l'entrée en Stage Clinique, ainsi que la présentation à l'E.C.C.-S, dépendent du respect de l'avancement de leur travail prévu par l'échéancier remis au début de la 4^e année.

Chaque année un travail de recherche peut être récompensé par un prix de l'ECU (European Chiropractor's Union).

Le règlement des Mémoires de Fin d'Études est distribué à la classe concernée et est disponible sur demande

ARTICLE 4.3 – EXAMEN AMÉRICAIN DU N.B.C.E.

Le N.B.C.E. (National Board of Chiropractic Examiners) est un examen américain accepté (en totalité ou en partie) par la plupart des 50 états des Etats-Unis d'Amérique ; le succès aux examens du N.B.C.E. démontre la capacité du jeune diplômé à pratiquer son art sur leur territoire et selon leurs lois.

Cet examen se compose de 4 parties. L'obtention de la totalité est diplômante. L'IFEC propose à ses étudiants l'opportunité de passer les 3 premières parties de cet examen, qui se déroulent soit à l'IFEC, soit dans un collège étranger.

INFORMATIONS ESSENTIELLES

CERTIFICAT D'ÉTUDES

ARTICLE 5.1 – OBTENTION DU CERTIFICAT D'ÉTUDES EN CHIROPRAxie

Pour obtenir le Certificat d'Études en Chiropraxie, ainsi que l'équivalence du titre de "Doctor of Chiropractic" de l'*European Academy of Chiropractic* de l'*European Chiropractors' Union*, il faut :

- avoir été soumis à un programme de six années à temps plein dans une école de chiropraxie accréditée par "*the European Council on Chiropractic Education*" (ou l'organisme correspondant sur un autre continent), les deux dernières années d'études devant avoir été effectuées à l'Institut,
- avoir satisfait à tous les examens et contrôles du programme de l'école (ou en avoir obtenu l'équivalent, dans le cas d'étudiants admis en cours d'études),
- avoir suivi et validé l'ensemble des stages liés au programme, selon les spécifications annuelles
- avoir suivi le séminaire spécial G.E.P. (*Graduate Education Programme*), ou les cours correspondant
- avoir effectué un stage d'assistantat d'une durée d'au moins 6 mois dans un cabinet agréé par l'IFEC, ou une modalité alternative, dans le cadre de la 6^e année d'études et du G.E.P.,
- avoir soutenu avec succès son travail de recherche, devant Jury,
- être financièrement en règle avec l'Institut.

LE COUT DES ETUDES

ARTICLE 6.1 – FRAIS DE SCOLARITE

Tout étudiant à l'IFEC doit être membre de l'A.F.E.F.C. (Association pour la Formation et l'Enseignement en France de la Chiropratique). La cotisation annuelle est de 60 €.

Le coût des études est détaillé sur l'échéancier de l'année. Bien que l'Institut s'efforce de maintenir ce montant sur 6 ans, il peut être réévalué au cours de la scolarité en fonction des nécessités d'équilibre du budget de l'association, dans les limites de l'augmentation du coût de la vie.

La 6^e année fait l'objet d'une facturation minorée (cf. échéancier). Le stage de dissection donne lieu à une facturation supplémentaire en 4^e année (cf. échéancier).


Montant des scolarités lors d'un redoublement

La scolarité annuelle est due en totalité quel que soit le nombre d'UE suivies, et ceci durant 5 années. A partir de la 6^e année d'inscription à l'IFEC, le montant de la scolarité est réduit au paiement des droits de réinscription, de la cotisation à l'AFEFC, et d'un montant forfaitaire correspondant à un trimestre de scolarité.

N.B. : Une variation du programme de plus ou moins 10 % de la charge horaire annuelle ne donnera pas lieu à remboursement ni frais supplémentaires.

ARTICLE 6.2 – PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité sont payables en 2 versements (au début de chaque semestre). Le paiement de la scolarité annuelle en une fois au cours du mois d'octobre donne lieu à escompte (environ 3% - cf. échéancier). Ils doivent être réglés en totalité soit directement par l'étudiant, soit à travers l'ouverture d'un compte dans une banque partenaire de l'IFEC (voir § 7.4.2). Dans ce cas cette banque se substituera à l'étudiant,



règlera la totalité des frais de scolarité annuels à l'IFEC, et débitera le compte de l'étudiant selon la périodicité prévue.

Les droits d'inscription ou de réinscription ne font l'objet ni de remboursement ni d'abattement en cas de dispense de certaines matières.

L'INSTITUT FRANCO-EUROPÉEN DE CHIROPRACTIQUE

ECHEANCIER

ANNÉE 2012/2013

NATURE	MONTANTS	ÉCHÉANCES
Frais de dossier	120 €	Au dépôt du dossier de candidature
Cotisation Annuelle BDE	40 €	
Affiliation au régime de la Sécurité Sociale "Étudiante"	± 210 € (selon prévision) (203 € en 2011/2012)	A l'inscription ou au 1 ^{er} Octobre (1)
Droits d'inscription ou de Réinscription	580 €	A l'inscription ou au 1 ^{er} Juillet (2)
Cotisation AFEFC	60 €	
Scolarité Annuelle (2)	7 000 €	- Paiement en 2 fois - Le paiement en une fois avant le 31 Octobre permet de bénéficier d'un escompte (environ 3%) sur le montant de la scolarité (soit 6 800 €)
Scolarité 6 ^{ème} Année	2 800 €	1 ^{er} Octobre
Stage de Dissection de 4 ^{ème} Année	2 000 €	1 ^{er} Juillet

(1) L'affiliation au régime de sécurité sociale des étudiants est obligatoire. Le montant de la cotisation annuelle destinée à l'URSSAF sera perçu à la rentrée (chèque à l'ordre de l'IFEC)

(2) Pour les étudiants entrant en 4^o année, il faut ajouter les frais de scolarité du stage de dissection.

N.B. :

- Une variation du programme de plus ou moins 10% de la charge horaire annuelle ne donnera pas lieu à remboursement ni frais supplémentaires.
- Un stage de remise à niveau scientifique se déroule en septembre à l'IFEC Ivry. Il est obligatoire pour les étudiants issus d'un bac non scientifique. Il présente un coût de 800 €, payables au 1er septembre.
- Un stage de préparation au TOEIC (examen d'anglais) est organisé à l'IFEC en Septembre. Il est obligatoire pour les étudiants ayant obtenu moins de 600 points au TOEIC, et fortement recommandé aux étudiants ayant obtenu entre 600 et 650 points. Il inclut le passage du TOEIC à la fin du stage. Les frais d'inscription à cette session sont inclus dans les frais de stage, d'un montant de 300 €, payables au 1^{er} septembre.
- Les frais d'inscription à chaque session du TOEIC, organisée au sein de l'IFEC, s'élèvent approximativement à 60 €.

INFORMATIONS ESSENTIELLES

DIVERS

ARTICLE 7.1 – MATÉRIEL ET FOURNITURES NÉCESSAIRES POUR LES ÉTUDES À L'IFEC

7.1.1 – ORDINATEUR PERSONNEL

Chaque étudiant doit avoir accès à un ordinateur personnel. De nombreuses données relatives à l'Institut et aux cours (informations administratives, supports de cours, résultats des examens, bulletin des étudiants, etc..) sont en effet disponibles sur le site de l'IFEC et sur le forum dédié aux étudiants, et ceux-ci sont tenus de consulter quotidiennement le forum, à travers leur accès personnel sécurisé, afin de se tenir informés des messages de l'administration et des professeurs.

Les étudiants peuvent connecter leur ordinateur personnel à Internet gratuitement sur le réseau WiFi de l'IFEC, nécessitant l'utilisation de leur login et mot de passe personnels. L'utilisateur s'engage à utiliser les services Internet et de messagerie :

- dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique;
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui,
- en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

La charte d'utilisation des installations informatiques est disponible sur le site de l'IFEC, ou sur demande auprès du service informatique ou du secrétariat.

7.1.2 – SUPPORTS DE COURS

Les supports d'enseignement élaborés par les enseignants sont fournis aux étudiants sur le forum étudiant de l'IFEC. Les étudiants sont tenus de les télécharger.

Les étudiants seront tenus d'avoir un tirage papier du support d'enseignement lors des cours pour lesquels les enseignants en auront fait spécifiquement la demande.

7.1.3 – EXAMEN DU PATIENT

Le matériel nécessaire aux cours d'Examen du Patient (tensiomètre, otoscope, ophtalmoscope, marteau réflexe, diapason...) devra être commandé à la fin de la 1^oA afin d'être disponible dès le début de la 2^oA. Ce matériel devra être apporté pour les cours d'Examen d'Patient (UE 5.5, UE 5.7, UE 5.8, UE 5.9, UE 5.11) et à leurs examens, pour les examens de Compétence Clinique (ECC-A et ECC-S), ainsi que tout au long des stages cliniques et hospitaliers.

ARTICLE 7.2 – CENTRES DE SOINS

Les étudiants sont fortement invités à fréquenter les Centres de Soins de l'Institut en tant que patients. Cela permet d'offrir à leurs aînés un entraînement précieux, dont ils bénéficieront à leur tour.

De plus, au cours de sa première année de présence à l'IFEC, chaque étudiant devra se présenter à l'un des centres pour un bilan chiropratique complet. Ce bilan a pour objectif de détecter d'éventuelles contre-indications ou précautions à prendre lors des cours techniques et des séances d'ajustement contrôlées. Une fiche d'aptitude ou de contre-indication formelle ou relative sera établie à cette occasion, dont une copie sera versée au dossier de l'étudiant, et d'autres transmises aux responsables des cours techniques.

Des stages d'observation ou d'application clinique inclus dans le cursus des quatre premières années permettent à tous les étudiants de se familiariser avec la pratique et de mettre en perspective la formation reçue.

ARTICLE 7.3 – DOSSIER DE L'ÉTUDIANT

L'Institut tient à jour un dossier pour chaque étudiant : ce dossier n'est communiqué à aucune personne extérieure à l'Institut, sauf avec l'autorisation de l'étudiant. Il est constitué en particulier pour chaque matière des résultats semestriels et annuels ainsi que des pourcentages d'absence.

ARTICLE 7.4 – ÉTUDIANT EN DIFFICULTÉ

7.4.1 – DIFFICULTÉS ACADÉMIQUES

L'équipe pédagogique est à la disposition de l'étudiant pour le conseiller dans certaines décisions que ce dernier est amené à prendre, notamment lorsqu'il est en difficulté académique ; elle peut l'aider lors d'éventuels redoublements de cours.

7.4.2 – DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Avant de s'inscrire à l'IFEC, les étudiants doivent avoir pris conscience du coût et de la durée des études, et avoir étudié leur financement.

Des "prêts-études" peuvent être accordés par des organismes bancaires, et notamment les banques partenaires de l'Institut :

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : Agence Ivry Centre - 103 av. G. Gosnat - 94200 Ivry-sur-Seine - Tél. : 01 45 15 24 85
- CREDIT MUTUEL : Agence Charenton-Le-Pont - 1 rue de la République - 94220 Charenton-Le-Pont - Tél. : 0820 09 96 14
- LCL :
 - Agence Charenton Liberté - 135bis rue de Paris – 94220 Charenton-Le-Pont - Tél. : 01 41 79 30 26 /30 25 /39 40
 - Agence Toulouse Purpan - 277 avenue de Grande Bretagne – 31300 Toulouse - Tél. : 05 61 16 16 54
- HSBC France :
 - Agence Charenton - 33, Av du Mal de Lattre de Tassigny – 94220 Charenton le Pont
Tél : 01 41 79 64 51 david.marchi@hsbc.fr ou
Tél : 01 41 79 64 53 caroline.groussaud@hsbc.fr

o Agence Toulouse Blagnac - 17 avenue Didier Daurat – 31700
Toulouse Blagnac
Tél : 05 62 48 63 10 helene.vincens.de.tapol@hsbc.fr ou
Tél : 05 62 48 63 10 frederic.de.veron@hsbc.fr

Dans le cas où un étudiant aurait en cours d'études de graves difficultés financières, il doit en informer le Directeur de l'Institut. Dans certaines conditions des aménagements de paiement peuvent être envisagés.

7.4.3 – DIFFICULTÉS PERSONNELLES

Tout étudiant ayant des difficultés personnelles, familiales, de santé ou autres, peut en informer la direction de l'IFEC de façon à étudier les solutions envisageables applicables à son cas particulier.

ARTICLE 7.5 – TRANSFERTS

Entre les 2 sites de l'IFEC

Le transfert entre les 2 sites est possible sur demande motivée effectuée avant le 1er septembre, et règlement d'une participation forfaitaire aux frais administratifs, d'un montant de 100 €.

Vers un collègue étranger

Sur la demande d'un étudiant souhaitant poursuivre ses études dans un collège étranger, l'Institut établira un relevé de ses notes certifié. La réalisation de ce relevé, quel que soit le nombre d'années suivies à l'Institut, et les frais d'envoi direct au collège de transfert, feront l'objet d'une facturation de 100 €.

Aucune transcription de notes ne sera réalisée. Si nécessaire, celle-ci sera effectuée indépendamment de l'IFEC et aux frais de l'étudiant, par un organisme de certification, tel le WES (World Education Services) aux USA.

La décision finale d'admission reste à la discrétion du collège intéressé.

INFORMATIONS ESSENTIELLES

CALENDRIER DE LA RENTRÉE

ANNÉE 2012/2013

JOURNÉES PORTES OUVERTES A L'INSTITUT	- 14 Janvier 2012
	- 3 Mars 2012
	- 5 Mai 2012

EXAMEN D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE	Du 3 au 7 Septembre 2012 (A CONFIRMER)
-----------------------------------	--

STAGE DE REMISE A NIVEAU SCIENTIFIQUE	Du 27 Août au 21 Septembre 2012 (A CONFIRMER)
---------------------------------------	---

PRÉ-RENTRÉE DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS :	Vendredi 21 Septembre 2012 à 14h (A CONFIRMER)
--------------------------------------	--

RENTRÉE DU PREMIER SEMESTRE :	Lundi 24 Septembre 2012 à 8h30 (A CONFIRMER)
-------------------------------	--

N'hésitez pas à consulter le site de l'IFEC (www.ifec.net) pour obtenir confirmation de ces dates.

LA VIE ETUDIANTE

BUREAU DES ÉTUDIANTS - IFEC-PARIS - IFEC-TOULOUSE

Associations Loi 1901, elles ont pour but de représenter leurs membres auprès de toutes les instances qui ont trait à leurs études, leurs loisirs et leur vie étudiante... Les BDE sont affiliés à l'«Association mondiale des Etudiants en Chiropratique» (WCCS).

LE MOT DES PRÉSIDENTS DES BDE IFEC

Six années à vivre ensemble, à regarder dans une même direction, il s'agit d'un sacré morceau de vie. Aussi est-il important que cette période se passe pour le mieux, dans une ambiance agréable et une complicité entre tous, avant son couronnement par l'obtention du diplôme. Le BDE est donc là pour créer un maximum d'occasions de se retrouver entre nous ou avec d'autres étudiants, dans les locaux de l'IFEC ou en dehors. Et les occasions pour mieux faire connaître la chiropratique, et ainsi obtenir la reconnaissance en France, sont aussi de notre ressort dans le cadre de jumelages, d'événements sportifs, etc. A vous maintenant de décider si vous voulez contribuer à la reconnaissance en France de cette thérapie manuelle au si large champ d'action, qui est la troisième profession de santé au monde : LA CHIROPRACTIQUE. En tout cas je compte sur vous, et je serai là avec tous les autres étudiants pour vous accueillir. Avec mes salutations dévouées,

Alizé ARMÉ – Ivry

Estelle SUMONJA - Toulouse

LES ÉQUIPES

Les Bureaux respectifs regroupent une dizaine d'étudiants, chacun responsable d'une activité organisée à la demande des étudiants de l'IFEC. Ainsi d'année en année en fonction des centres d'intérêts des étudiants, les BDE améliorent leurs réalisations, et ce pour le plaisir de tous !

LES ACTIVITÉS

Le Sport

Il est à la charge de l'association sportive des étudiants en chiropratique (A.S.E.C.), qui offre la possibilité d'organiser des tournois et de participer aux rencontres de la Fédération Nationale des Sports Universitaires (F.N.S.U.).

Les Soirées sont organisées par les BDE soit en partenariat, soit au sein même de leurs étudiants en fonction des événements du calendrier.

Les Sorties

Elles peuvent aller du bateau mouche parisien, à la journée dans un parc d'attraction, en passant par des restaurants, sans oublier des émissions télévisées comme celles de Michel Drucker, pour ne citer qu'elles...

Des Voyages

Ils permettent de se retrouver tous, aussi bien au ski qu'à l'étranger.

La réalisation d'articles ou d'objets en lien avec la profession

Le BDE réalise régulièrement des T-shirts, des pulls, des pin's, des autocollants, etc. en rapport avec la profession, ou bien importe des USA des articles originaux.

Organisation de Clubs

Les plus anciens initient les nouveaux aux techniques chiropratiques. Pendant les heures libres, les élèves se retrouvent pour discuter, apprendre, et ainsi créer une symbiose entre eux.

Le Parrainage

A chaque nouvelle rentrée, les nouveaux arrivants sont parrainés par les anciens, guidant le début de leur nouvelle aventure.

Aide à la recherche de logements

Les BDE fournissent des renseignements sur la recherche de logements, non loin de l'IFEC.

Organisation et gestion de la cafétéria

Au sein de l'IFEC, le BDE gère des offres de boissons ou de snacks, et des divertissements : baby-foot, pingpong...

Des barbecues sont organisés. Toute occasion est bonne pour un moment de détente.

LES AVANTAGES

Des réductions sur les achats des étudiants : tous les midis, par exemple, vous pouvez profiter des meilleurs prix pour manger à proximité de l'école...

Des achats groupés vous permettront d'obtenir livres, matériel pédagogique ou professionnel, à des prix négociés, qu'ils viennent de France ou d'ailleurs.

LES ACTIONS ET PROJETS

Des rencontres avec les chiropracteurs locaux aussi bien qu'étrangers, la participation au Congrès mondial des étudiants en Chiropratique (WCCS) en soutien du comité WCCS-IFEC, des projets de jumelage de l'IFEC avec d'autres collèges, à l'image de ce qui se fait déjà avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, font partie des actions et des projets conduits par les BDE.

Pour nous contacter :

BDE IFEC-PARIS

Bureau des étudiants de l'Institut Franco-Européen de Chiropratique

24, boulevard Paul Vaillant

Couturier 94200 Ivry sur seine

Téléphone/fax : 33 (1) 45.21.02.87

Courriel : bde.ifec@gmail.com

BDE IFEC-TOULOUSE

Bureau des étudiants de l'Institut Franco-Européen de Chiropratique
72 Impasse de la Flambère
31300 Toulouse

Téléphone/fax : 33 (6) 82 72 90 37

Courriel : estellesumonja@hotmail.fr

WCCS (World Congress of Chiropractic Students) - IFEC

Le WCCS (World Congress of Chiropractic Students) est un rassemblement international d'étudiants en Chiropratique. Chaque année, depuis environ trente ans, une centaine d'étudiants venant d'une trentaine de collèges chiropratiques du monde entier sont accueillis dans l'un de ces collèges. Le but du WCCS est d'unifier et promouvoir la profession, à travers ses étudiants. Exposer la situation de la chiropratique dans notre pays, comprendre sa situation dans les autres pays, discuter de l'avenir que nous voulons pour notre profession : voilà les objectifs de ce congrès ! Les représentants des collèges proposent des motions, préalablement discutées avec les étudiants, dont l'objectif est de promouvoir des changements au niveau d'une école, d'un pays, d'un continent ou au niveau mondial. Ces motions sont discutées et votées lors du congrès. Au cours de la semaine de congrès, de nombreux chiropracteurs viennent partager leur expérience et leur vision de leur profession.

Le WCCS-IFEC est une association étudiante de l'IFEC, dont le but est de participer aux réunions annuelles du Congrès, et de contribuer à ses travaux en proposant des motions et en discutant les différentes propositions. Le WCCS-IFEC s'attache à envoyer plusieurs étudiants aux congrès annuels, qui se tiennent aux 4 coins du monde...

L'association s'emploie donc tout au long de l'année à récolter les fonds nécessaires à cette action. Concrètement, l'association organise et participe à des événements (ventes diverses à l'IFEC, durant des séminaires, demandes de subventions,...) et travaille sur le sujet de la proposition choisie.

Camille André - Ivry

Pour nous contacter :

WCCS-IFEC

24, boulevard Paul Vaillant
Couturier 94200 Ivry sur seine

Courriel : wccs.ifec@gmail.com